



2019-3

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé au Greffe du Tribunal

de l'entreprise de Liège division Namur

Réservé
au
Moniteur
belge***23049597*****31 MARS 2023**

Pour le Greffe

N° d'entreprise : **0477 393 418****Nom**(en entier) : **AGRABIO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **La-Falize 1 - 5080 Rhisnes****Objet de l'acte : Révocations des Pouvoirs - Procuration**

(extrait de Procès-Verbal de la Réunion du Collège des Administrateurs du 22 Mars 2023)

Le collège des administrateurs prend à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

Mettre fin, avec effet immédiat, à tous les pouvoirs accordés en date du 06 mai 2020 à Monsieur Christian Dieu, domicilié au Chemin du Dieu Aimant 1, 1325 Chaumont Gistoux.

Pour mémoire, la délégation de pouvoir accordée reprenait les points suivants:

- Représenter la Société en relation avec toute personne ou société qui ont pour objet de cultiver des céréales, fruits ou légumes sur les parcelles et terres agricoles dont la Société en a la gestion;
- Négocier, rédiger, amender et signer au nom et pour le compte de la Société tout achat de fournitures (semences, engrais, fumier, matériel etc ...) et tout contrat de marchandises nécessaire ou simplement utile à la culture des parcelles et terres agricoles dont la Société en a la gestion et ce, dans une limite ne pouvant pas excéder 30.000 EUR pour chaque transaction prise individuellement et sur base annuelle;
- Négocier, rédiger, amender et signer au nom et pour le compte de la Société tout contrat de vente ayant pour objet la vente de la production issus des cultures dont la Société a la gestion et ce, sans limitation de montant;
- Représenter la Société à l'égard de toute administration publique et en particulier à l'égard des organismes directement ou indirectement liés à l'agriculture en Belgique en ce compris mais non limité à Certisys, l' AFSCA ainsi que tout organisme public ou privé actif dans l'octroi de subsides et d'aides liés à l'agriculture en Belgique;
- Engager et donner des instructions à des prestataires et/ou des ouvriers horticoles ayant pour objet de travailler dans l'exploitation ainsi que sur les parcelles et les cultures dont la Société en a la gestion et ce, dans une limite ne pouvant pas excéder 30.000 EUR pour chaque transaction prise individuellement et sur base annuelle; et
- De manière générale, faire tout ce qui nécessaire ou simplement utile à l'exécution de sa mission compte tenu de ce qui précède et de la qualité du Mandataire en tant que Chef de culture de la Société.

Le collège des administrateurs donne procuration à la société privée à responsabilité limitée Ad-Ministerie ayant son siège social Brusselssesteenweg 66 à 1860 Meise, représentée par Monsieur Adriaan de Leeuw, à l'effet d'effectuer toutes démarches et formalités administratives qui s'avèraient nécessaires ou simplement utiles en raison des décisions prises, au-près de toutes administrations privées ou publiques et, en particulier, à l'égard de la Banque Carrefour des Entreprises et du greffe du tribunal de commerce.

Ad-Ministerie SRL
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/04/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).